

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3132

10 décembre 2013

SOMMAIRE

ACF II Investment S.à r.l.	150292	Odilia S.A.	150325
Air Pub S.à r.l.	150322	OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.	150326
Antin Infrastructure Partners II SICAV-SIF	150324	Oriental Kebab s.à r.l.	150326
Architekturbüro Anton S.à r.l.	150322	Oriental Kebab s.à r.l.	150324
Bilderlings Wealth Luxembourg S.A. ...	150299	Outbox	150325
Brazilhold S.à r.l.	150313	PAH Amazon Holdings Sàrl	150320
Brother & Sister 1629 Sàrl	150306	Parker Hannifin Europe S.à r.l.	150326
Bureau comptable Wolff Sandra S. à r.l.	150306	Peiperita S.A.	150332
Denteam	150336	Persky G.m.b.H.	150332
GS Sports S.A.	150315	Polimmo S.A.	150319
Hydra Luxembourg Investments S.à r.l.	150308	Prime Oil Finance S.A.	150320
Infinity Art Logistic S.A.	150295	Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.	150320
Invenenergy Clean Power Mexico S.à r.l. ..	150290	Property Trust Fuerth, S.à r.l.	150319
Katrann Private SA SPF	150321	Pure Invest S.A.	150333
Kobold International S.A.	150321	Rara Lux S.A.	150320
Luxcos S.A.	150331	Stade SCI	150336
Luxolens S.à r.l.	150321	Transsoder Holding S.A.	150334
Manuel De Jesus Valente S.à r.l.	150330	Transsoder S.A.	150333
Manwin Mainstream Sàrl	150330	Travil S.A.	150333
Marsalux S.à r.l.	150329	UBS Manager Solutions	150333
Mato's Luxembourg S.à r.l.	150330	United Brokers S.A.	150334
Matrix EPH S. à r.l.	150331	Valparsa S.A. - SPF	150334
Maxim Overseas Technology SARL (Lu- xembourg) 2560	150329	Vector	150334
MG Ex US Holding S.à r.l.	150331	Veldant Holdings S.A.	150336
MG IP II S.à r.l.	150332	VGSSE S.A.	150335
Mobill S.A.	150329	Wall-Invest S.A.	150335
Muet Finance S.à r.l.	150326	Weldimo Luxembourg S.à r. l.	150336
NG Luxembourg 5 S.à r.l.	150330	Westendam Europe S.A.	150334
Nova Technologies S.A.	150326	Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l.	150335
OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	150325	Winnebago Holdings S.à r.l.	150335
OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	150325	Wychwood Holdings S.A.	150335

Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.686.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE EIGHTEENTH DAY OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company INVENERGY CLEAN POWER LLC, registered with the Secretary of State Division of Corporations under number 5035948, with registered office at National Corporate Research, Ltd., 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180686, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 4, 2013, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to cancel the shares' nominal value.

Second resolution

The appearing party decides to exchange the one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each against one hundred (100) shares without a nominal value.

Third resolution

The appearing party decides to adopt the Mexican Peso as the capital's currency.

Fourth resolution

The appearing party decides to convert the capital amounting to twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) into two hundred twenty one thousand five hundred and fifty two Mexican Pesos and fifty Cents (MXN 221,552.50) at the exchange rate of one Euro (EUR 1.-) equal to seventeen point seven two four two Mexican Pesos (MXN 17.7242) as of October 7, 2013.

Fifth resolution

The appearing party decides to increase the company's corporate capital to the extent of eight thousand four hundred and forty-seven Mexican Pesos and fifty Cents (MXN 8,447.50) in order to raise it from the current amount of two hundred twenty one thousand five hundred and fifty two Mexican Pesos and fifty Cents (MXN 221,552.50) to two hundred and thirty thousand Mexican Pesos (MXN 230,000.-) without issuing new shares.

Payment

The company's capital increase has been fully paid by contribution in cash of eight thousand four hundred and forty seven Mexican Pesos and fifty Cents (MXN 8,447.50) by the sole shareholder, prenamed.

The amount of eight thousand four hundred and forty seven Mexican Pesos and fifty Cents (MXN 8,447.50) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Sixth resolution

The appearing party decides to adopt a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) per share.

Seventh resolution

The appearing party decides to exchange the one hundred (100) shares without a nominal value against two hundred and thirty thousand (230,000) shares with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at two hundred and thirty thousand Mexican Pesos (MXN 230,000.-) represented by two hundred and thirty thousand (230,000) shares of one Mexican Peso (MXN 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 1,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL TREIZE. LE DIX-HUIT OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

La société INVENERGY CLEAN POWER LLC, enregistrée auprès du «Secretary of State Division of Corporations» sous le numéro 5035948, avec siège à National Corporate Research, Ltd., 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180686, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C,

et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

La partie comparante décide d'échanger les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune contre cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

La partie comparante décide d'adopter le Peso Mexicain comme devise du capital.

Quatrième résolution

La partie comparante décide de convertir le capital s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en deux cent vingt et un mille cinq cent cinquante-deux Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 221.552,50) au cours de change d'un Euro (EUR 1,-) égal à dix-sept virgule sept deux quatre deux Pesos Mexicains (MXN 17,7242) en date du 7 octobre 2013.

Cinquième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit mille quatre cent quarante-sept Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 8.447,50) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt et un mille cinq cent cinquante-deux Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 221.552,50) à deux cent trente mille Pesos Mexicains (MXN 230.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

Paiement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par versement en espèces de huit mille quatre cent quarante-sept Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 8.447,50) par l'associée unique, prénommée.

La somme de huit mille quatre cent cinquante Pesos Mexicains et cinquante Cents (MXN 8.447,50) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Sixième résolution

La partie comparante décide d'adopter une valeur nominale d'un Peso Mexicain (MXN 1,-) par part sociale.

Septième résolution

La partie comparante décide d'échanger les cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre deux cent trente mille (230.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Peso Mexicain (MXN 1,-) chacune.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à deux cent trente mille Pesos Mexicains (MXN 230.000,-) représenté par deux cent trente mille (230.000) parts sociales d'un Peso Mexicain (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2013. Relation: RED/2013/1750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 octobre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013149836/131.

(130182959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

ACF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.059.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.310.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October.

Before us Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA Capital Fund L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland with registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, UK, registered with the Scottish Registrar under number 6596, represented by its general partner AXA Private Equity Capital Limited, having its registered office at Jersey, 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 October 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ACF II Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.310, having a share capital of one million euro (EUR 1,000,000.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, of 16 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 355 dated 18 February 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.-) so as to raise it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to one million fifty-nine thousand euro (EUR 1,059,000.-).

2. To issue fifty-nine thousand (59,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares by AXA Capital Fund L.P. and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.-) so as to raise it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to one million fifty-nine thousand euro (EUR 1,059,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue fifty-nine thousand (59,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for fifty-nine thousand (59,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.) per share, with payment of a total amount of fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fifty-nine thousand (59,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one million fifty-nine euro (EUR 1,059,000.-) divided into one million fifty-nine thousand (1,059,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA Capital Fund L.P., un limited partnership régi par le droit écossais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, Royaume Uni, immatriculé au Registre Ecossois sous le numéro 6596 représenté par son general partner AXA Private Equity Capital Limited, ayant son siège social à Jersey, 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Mme Jennifer FERRAND, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 octobre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de ACF II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144.310, ayant un capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°355 du 18 février 2009 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à un million cinquante-neuf mille euros (EUR 1.059.000,-).

2. Emission de cinquante-neuf mille (59.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par AXA Capital Fund L.P. à libérer intégralement en espèces.

4. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à un million cinquante-neuf mille euros (EUR 1.059.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinquante-neuf mille (59.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire cinquante-neuf mille (59.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale pour un montant total de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinquante-neuf mille (59.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à un million cinquante-neuf mille euros (EUR 1.059.000,-) divisé en un million cinquante-neuf mille (1.059.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13047. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149553/139.

(130183608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Infinity Art Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 181.154.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Bernard Felten, avocat, né à Schaerbeek (B), le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

Ici représenté par Me Emmanuelle Fratter, juriste, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et prend la dénomination de "INFINITY ART LOGISTIC S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3. Le Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique.

2.5. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

3.2. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

3.3. La société pourra notamment employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

3.4. La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

3.5. La Société pourra acquérir, détenir, louer ou céder tout immeuble pour son compte propre.

3.6. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie d'émission publique ou privée d'actions, d'obligations, de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, ainsi qu'à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.7. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

3.9. La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

3.10. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

3.11. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50 €) chacune.

5.2. Les actions peuvent être nominatives, au porteur, ou dématérialisées.

5.3. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par e-mail, ou téléfax.

III. Administration - Surveillance

Art. 6. Administration.

6.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs, actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

6.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

6.3. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.5. Le mandant des administrateurs s'exercera à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Art. 7. Pouvoirs du conseil d'administration.

7.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

7.2. Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

7.3. Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

7.4. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

7.5. En cas de circonstances exceptionnelles, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant leur identification. Ces moyens de télécommunication devront être géolocalisés dans le même pays que celui où se déroule le conseil d'administration. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

7.6. Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

7.7. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

7.8. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal signé par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les administrateurs présents ou représentés.

Art. 8. Délégation de pouvoir. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 9. Représentation de la société envers les tiers. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs au moins et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

IV. Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Assemblée générale.

12.1. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

12.2. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

12.3. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

12.4. Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

12.5. Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation au moins trois (3) jours avant la date de l'assemblée.

12.6. Le formulaire de vote par correspondance reçu par la Société doit contenir les nom et prénom et le domicile de l'actionnaire votant par correspondance; l'indication de la forme, nominative ou dématérialisée, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers; son vote pour chacun des points figurant à l'ordre du jour, ainsi que la signature de l'actionnaire.

12.7. En cas de vote par correspondance d'un actionnaire détenant des titres dématérialisés, le formulaire visé au point 12.5. devra également être accompagné d'un extrait probant, émis dans les quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée, de l'organisme où les titres sont détenus attestant du nombre d'actions de l'actionnaire.

12.8. Aucune cession ne sera valable et opposable à la Société si elle a été réalisée dans les quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée.

12.9. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

12.10. Les actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

12.11. Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée. Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

12.12. Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

12.13. Néanmoins, en cas d'assemblée générale extraordinaire ayant pour ordre du jour le changement de nationalité de la Société, ou l'augmentation des engagements des actionnaires, l'unanimité est toujours requise.

12.14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 13. Réserves.

13.1. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

13.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 14. Date et Lieu de l'assemblée annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social ou tout autre lieu indiqué par la convocation, 3 e jeudi du mois de juin à 14.00 heures, et si le 3 e jeudi du mois de juin est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Dissolution.

15.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

15.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

15.3. Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'eux.

Art. 16. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant pré-qualifié déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

Bernard FELTEN, précité	<u>1.000 actions</u>
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- Il est décidé de nommer trois administrateurs et un commissaire aux comptes.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Bernard FELTEN, avocat, né à Schaerbeek (B), le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur

- Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, né à Arlon (B), le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

- Madame Madelaine THOMASSET, dirigeant de sociétés, née à Villets sur Semois (B), le 1^{er} août 1953, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- CD Services Sàrl, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.564.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-neuf.

5.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec nous notaire.

Signé: E. FRATTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47042. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149869/247.

(130182881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Bilderlings Wealth Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.297.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-seventh of October.

Before, Maître Karine Reuter, notary residing in Pétange,

There appeared:

VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 represented by Johanna TENEBAY

on behalf of a proxy given in Luxembourg, on the 23rd of October, 2013

The abovementioned proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of Bilderlings Wealth Luxembourg S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares of EUR 2.- (two euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to 10.000.000.- (ten million euro) by the creation and issue of additional shares of a par value of EUR 2.- (two euro) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in

a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted.

Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution.

In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. If the shareholders' Meeting decides to create 2 classes of directors (class A directors and class B directors) the Company will be committed by the joint signatures of a class A director and a class B director. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Friday of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st 2013.
2. The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:
VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg

B-63143	15,500
Total	15,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26-1 and article 26-3 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,650).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 5 and that of the auditors at 1.
2. The following are appointed directors:

Class A directors:

- Mr. Andrejs Kuzins, born on July 8th, 1960 in Riga (Latvia), with address at Smilsu 8, Jurmala, LV-2015 (Latvia);
- Mr. Romans Moskvins, born on May 5th, 1981 in Ludza (Latvia), with address at Sergeja Eizensteina iela 53-54, Riga (Latvia)

Class B directors:

- Mr. Gabor Mocskonyi, born on May 14th, 1983 in Oroshaza (Hungary), with address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- Ms. Nathalie Lett, born on June 24th, 1975 in Thionville (France), with address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- Mr. Fabio Mastrosimone, born on February 13th, 1978 in Roma (Italy), with address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Mr Gabor MOCSKONYI is appointed as President of the Board of Directors.

3. Is appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2019.
5. The registered office will be fixed at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, représentée par Madame Johana TENEBAY

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 23 octobre 2013

laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Bilderlings Wealth Luxembourg S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

Les décisions du Conseil d'administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que si les actionnaires ont nommé un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, au moins un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B votent en faveur de la résolution.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:
VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg

B-63143	15.500
Total:	15.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

ADMINISTRATEURS DE CATEGORIE A:

- Monsieur Andrejs Kuzins, né le 8 juillet 1960 à Riga (Latvia), ayant son adresse à Smilsu 8, Jurmala, LV-2015 (Lettonie);
- Monsieur Romans Moskvins, né le 5 mai 1981 à Ludza (Latvia), ayant son adresse à Sergeja Eizensteina iela 53-54, Riga (Lettonie)

ADMINISTRATEURS DE CATEGORIE B:

- Monsieur. Gabor Mocskonyi, né le 14 mai, 1983 à Oroshaza (Hongrie), ayant son adresse au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- Madame Nathalie Lett, née le 24 juin 1975 à Thionville (France), ayant son adresse au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- Monsieur. Fabio Mastrosimone, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), ayant son adresse au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Monsieur Gabor MOCSKONYI est nommé Président du Conseil d'Administration.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
5. Le siège social est fixé au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en

langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. TENEBAY, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14029.

Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153268/347.

(130187710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Bureau comptable Wolff Sandra S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brother & Sister 1629 Sarl).**

Siège social: L-7463 Pettingen, 9, chemin d'Essingen.

R.C.S. Luxembourg B 146.003.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Madame Sandra WOLFF, comptable, née à Ettelbruck, le 20 janvier 1972, matricule 1972 01 20 405, divorcée, demeurant à L-7463 Pettingen, 9, chemin d'Essingen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que Mademoiselle Corinne JAKOBY, sans état particulier, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 8, rue de la Gare et Monsieur Michel JAKOBY, monteur, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 8, rue de la Gare, propriétaires de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) de la société à responsabilité limitée «Brother & Sister 1629 Sarl» avec siège social à L-9452 Bettel, 2, Kierchestrooss, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 20 mai 2009, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 146.003, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date d'une cession de parts datée du 31 octobre 2010, CENT (100) parts sociales à Madame Sandra WOLFF, prénommée.

Que les modalités de la prédite cession de parts ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Que la cession est faite en conformité avec l'article 6 des statuts.

Qu'une copie de la prédite convention de cession de parts, après avoir été signée «Ne Varietur» par les comparants, et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Que suite à la prédite cession de parts Madame Sandra WOLFF est l'unique associée de la société «Brother & Sister 1629 Sarl», préqualifiée.

Qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société de «BROTHER & SISTER 1629 Sarl» en «Bureau comptable Wolff Sandra S. à r.l.» et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «Bureau comptable Wolff Sandra S. à r.l.» ».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-9452 Bettel, 2, Kierchestrooss à L-7463 Pettingen, 9, chemin d'Essingen et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent, l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet tous travaux de secrétariat et de comptabilité.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la cession de parts. L'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide de révoquer Madame Corinne JAKOBY et Monsieur Michel JACOBY de leurs postes de gérant technique et administratif.

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée au poste de gérant, Madame Sandra WOLFF, prénommée.

La société est valablement engagée par sa signature individuelle.

Intervention

Madame Sandra WOLFF, prénommée, en sa qualité de gérant déclare accepter expressément la prédite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Remarque

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer l'objet social repris à l'article 3 des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLFF, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 octobre 2013. Relation: MER/2013/2274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153278/84.

(130188125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Hydra Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.805.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Hydra Luxembourg Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 4 October 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose registration number office with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180805 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting was declared open by Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty five thousand euro (EUR 25,000.-).

2 To issue one million two hundred forty one thousand (1,241,000) new ordinary shares, one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares, and one thousand (1,000) new class I shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, of the Company having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Rhône Offshore Partners IV L.P., and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty five thousand euro (EUR 25,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one million two hundred forty one thousand (1,241,000) new ordinary shares, one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand

(1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares, and one thousand (1,000) new class I shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, of the Company having the same rights and privileges as the existing shares

Subscription - Payment

Thereupon appeared the sole shareholder, Rhône Offshore Partners IV L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Annick Braquet, prenamed, (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one million two hundred forty one thousand (1,241,000) new ordinary shares, one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares in Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177431 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in the aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to one million two hundred forty one thousand (1,241,000) ordinary shares, one thousand (1,000) Class A shares, one thousand (1,000) Class B shares, one thousand (1,000) Class C shares, one thousand (1,000) Class D shares, one thousand (1,000) Class E shares, one thousand (1,000) Class F shares, one thousand (1,000) Class G shares, one thousand (1,000) Class H shares and one thousand (1,000) Class I shares, with a nominal value of EUR 0.01 each, to be issued by the Company."

The Report, which after having been signed *ne varietur* by the Subscriber, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one million two hundred forty one thousand (1,241,000) new ordinary shares, one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares according to the above mentioned subscription.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Shareholder	number of shares
Rhône Offshore Partners IV L.P.	2,482,000 Ordinary Shares
	2,000 Class A Shares
	2,000 Class B Shares
	2,000 Class C Shares
	2,000 Class D Shares
	2,000 Class E Shares
	2,000 Class F Shares
	2,000 Class G Shares
	2,000 Class H Shares
	2,000 Class I Shares

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into:

- two million four hundred eighty-two thousand (2,482,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- Two thousand (2,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze octobre,

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Hydra Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, du 4 octobre 2013, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180805 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, qui a désigné comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

2 Émission d'un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) nouvelles parts sociales ordinaires, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, et mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0,01) chacune, de la Société ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Rhône Offshore Partners IV L.P., et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) nouvelles parts sociales ordinaires, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, et mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0,01) chacune, de la Société ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est alors intervenue aux présentes, l'associé unique, Rhône Offshore Partners IV L.P., une société régie par le droit des Îles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»), représentée aux fins des présentes par Annick Braquet, prénommée, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) nouvelles parts sociales ordinaires, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie H et mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0,01) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en toutes les parts sociales de Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 177431, (l'«Apport»).

L'Apport représente une valeur d'un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) nouvelles parts sociales ordinaires, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie H et mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, à émettre par la Société».

Le Rapport, qui après avoir été signé ne varietur par le Souscripteur, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) nouvelles parts sociales ordinaires, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie H et mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie I conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

L'Assemblée décide de prendre acte que suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, l'actionnariat de la Société est le suivant:

Associé	Nombre de Parts Sociales
Rhône Offshore Partners IV L.P.	2.482.000 Parts Sociales Ordinaires
	2.000 Parts Sociales de Catégorie A
	2.000 Parts Sociales de Catégorie B
	2.000 Parts Sociales de Catégorie C
	2.000 Parts Sociales de Catégorie D
	2.000 Parts Sociales de Catégorie E
	2.000 Parts Sociales de Catégorie F
	2.000 Parts Sociales de Catégorie G
	2.000 Parts Sociales de Catégorie H
	2.000 Parts Sociales de Catégorie I

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en:

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille (2.482.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

150313

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47899. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153481/294.

(130187844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Brazilhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.067.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September

Before M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "STICHTING BRAZIL HOLDING", a foundation existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 166-6 Amsteldijk, 1079LH Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries under number 24122367,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "BRAZILHOLD S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 103.067, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul Frieders, residing in Luxembourg, dated April 24, 2004, published in the Mémorial C number 1203 of November 24, 2004.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) represented by one hundred twenty-four (124) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

3.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11. - Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/ Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de "STICHTING BRAZIL HOLDING", ayant son siège social à 166-6, Amsteldijk, 1079LH Amsterdam, aux Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Industries sous le numéro 24122367, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "BRAZILHOLD S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.067, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Paul Frieders, résidant à Luxembourg, en date du 24 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 1203 du 24 novembre 2004.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12,400) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

3.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- " STICHTING BRAZIL HOLDING ", prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- " STICHTING BRAZIL HOLDING ", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "STICHTING BRAZIL HOLDING ", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- " STICHTING BRAZIL HOLDING" prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "STICHTING BRAZIL HOLDING", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12870.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153299/119.

(130187594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

GS Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 23, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.861.

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la «GS SPORTS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3230 Bettembourg, 23, Route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 54.861, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 26 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436, du 10 juin 1999, page 20.893 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Beringen (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick René Roland Joseph MESKENS, comptable, né le 9 mars 1956 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Constat des cessions d'actions datées du 30 septembre 2013 et constat que la Société a désormais un seul et unique associé;

3. Refonte intégrale des statuts;

4. Révocation avec décharge de l'administrateur-délégué;

5. Révocations avec décharge de deux des administrateurs;

6. Détermination des pouvoirs de l'administrateur unique.

7. Divers;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes aux fins d'enregistrement, la procuration du(des) actionnaire(s) représenté(s), après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons ayant amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société présents et/ou représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate les cessions d'actions datées du 30 septembre 2013.

En conséquence de ce qui précède, toutes les actions de la Société sont depuis cette date détenues par la société anonyme de droit luxembourgeois «FOMASAGI S.A.», établie et ayant son siège social à L-3215 Bettembourg, 1, Rue Dr. François Baclesse.

Troisième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société qui prendront à compter de ce jour la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «GS SPORTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse du siège de la société pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros ou au détail d'articles de sport, d'installations de sport et de vêtements ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exerce son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,-EUR) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents. L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le/les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Marcel BESCH demeurant à Bettembourg de ses fonctions d'administrateur-délégué et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat deux des administrateurs et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice respectif de leur mandat, à savoir:

- Madame Fortunée WILMES demeurant à Bettembourg;
- Et Madame Jeanne HERMES, demeurant à Bettembourg;

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel BESCH.

Conformément à l'article 12 des statuts, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son administrateur unique.

INTERVENTION DE MONSIEUR MARCEL BESCH EN SA QUALITE D'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Monsieur Marcel BESCH, pré-qualifié, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la Société, décide d'accepter les cessions d'actions susmentionnées au nom et pour le compte de la Société, dispensant ainsi les associés des formalités de notification prévues par l'article 40 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, renvoyant à l'article 1690 du Code civil.

Avertissement

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir, le cas échéant, des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents Statuts.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. ALEXANDRE, P. MESKENS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 2013. Relation: MER/2013/2172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153471/205.

(130188103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Property Trust Fuerth, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.106.350,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.981.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 octobre 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 25 octobre 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 25 octobre 2013, de Monsieur Martin Anton McGuire de sa fonction d'administrateur;
- De nommer, avec effet au 25 octobre 2013, Monsieur Ralph John Wood, né le 08.03.1955 à Enfield (UK) et résidant professionnellement au 155, Bishopsgate, GB-EC2M 3XJ Londres, en tant qu'administrateur;
- De nommer, avec effet au 25 octobre 2013, Madame Saliha Boulhaïs, née le 07.06.1966 à Florange et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Dès lors le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Ralph John Wood;
- Madame Saliha Boulhaïs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2013.

Property Trust Fuerth, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013156218/25.

(130191329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Polimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 102.251.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156243/10.

(130190978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Prime Oil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 57.961.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156247/10.

(130191422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Rara Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156266/9.

(130190938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 181.450,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.983.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 octobre 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 25 octobre 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 25 octobre 2013, de Monsieur Martin Anton McGuire de sa fonction d'administrateur;
- De nommer, avec effet au 25 octobre 2013, Monsieur Ralph John Wood, né le 08.03.1955 à Enfield (UK) et résidant professionnellement au 155, Bishopsgate, GB-EC2M 3XJ Londres, en tant qu'administrateur;
- De nommer, avec effet au 25 octobre 2013, Madame Saliha Boulhaïs, née le 07.06.1966 à Florange et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Dès lors le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Ralph John Wood;
- Madame Saliha Boulhaïs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2013.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013156217/25.

(130191435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

PAH Amazon Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.607.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 21 novembre 2012 que la société PFIZER LUXEMBOURG S.À R.L., transfère toutes les 34,020,000 parts sociales qu'elle détient dans la Société à PAH LUXEMBOURG 2 S.A R.L., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, ayant son siège au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156226/14.

(130191003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Katrann Private SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.157.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.11.2013.

Pour: KATRANN PRIVATE SA SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Caroline Felten

Référence de publication: 2013156704/15.

(130191928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Kobold International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.873.

L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré avec effet 1^{er} octobre 2013 au 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg.
- de confirmer le mandat commissaire aux comptes de Gefco Consulting Sàrl jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017
- de confirmer le mandat de Didier Klein en tant que administrateur et administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017
- Acceptation de la démission de Nicole Bilous Skrilec en tant qu'administrateur.
- Acceptation de la démission de KB GLASS SAS en tant qu'administrateur.
- Nomination de Pallas Athena Sàrl, une société de droit marocain, enregistrée à Marrakech sous le numéro 3552 et ayant son siège à 40000 Marrakech (Maroc), 22 quartier industriel SIDI Ghanem comme administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- Nomination de KB METAL SAS, une société de droit français, enregistrée à Nanterre sous le numéro B3999985639 et ayant son siège à F-76590 Bertreville-Saint-Quen, 4 route des Folies comme administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017. Le représentant permanent de KB METAL SAS est Didier Klein avec adresse F-76590 Bertreville-Saint-Quen, 4 route des Folies

Le commissaire aux comptes Gefco Consulting Sàrl informe la Société que sa nouvelle adresse est 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg.

L'administrateur et l'administrateur délégué Didier Klein informe la Société que sa nouvelle adresse est F-76590 Bertreville-Saint-Quen, 4 route des Folies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Kobold International S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013156711/30.

(130192228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Luxolens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156727/9.

(130192107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Air Pub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.546.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique datée du 16 janvier 2012, le mandat de commissaire aux comptes a été confié à Luxair S.A. avec siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4109 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Air Pub S.à r.l.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2013157097/15.

(130192529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Architekturbüro Anton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 181.492.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

Herr Daniel ANTON, Architekt, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Ritzlerstrasse 24C.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Architekturbüro Anton S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind:

- Architekturleistungen;
- das Erstellen von Expertisen und Energiepässen, sowie
- die Sicherheitskoordination und Energieberatung.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Die Gesellschaft untersagt sich jedwede Beteiligung oder Tätigkeit welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden Architekten in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften welchen die betreffenden Tätigkeiten unterliegen, zu befolgen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Daniel ANTON, Architekt, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Ritzlerstrasse 24C.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Daniel ANTON, Architekt, geboren in Boulay/Moselle (Frankreich), am 12. Juni 1965, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Ritzlerstrasse 24C.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. ANTON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2056. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. November 2013.

Référence de publication: 2013157087/123.

(130192854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Antin Infrastructure Partners II SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157084/11.

(130192437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Oriental Kebab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 18, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 145.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157465/10.

(130193262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Odilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.335.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 novembre 2013

L'assemblée décide de révoquer le mandat de Commissaire aux comptes de Fiduo (anciennement MAZARS), ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes, en remplacement du Commissaire aux comptes révoqué, PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176448.

Le mandat du Commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013157459/18.

(130192516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.275,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157458/10.

(130193287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.275,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157457/10.

(130193286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Outbox, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.368.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2013157456/11.

(130193241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Nova Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157451/9.

(130193088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013157455/14.

(130192827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Oriental Kebab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 18, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 145.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157464/10.

(130193261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 155.482.

Les Comptes annuels consolidés de la maison mère au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157467/11.

(130192696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Muet Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.370.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE SIXTH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

there appeared:

Muet Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a

share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP15,000) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.031 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Flora Siegert, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5 November 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Muet Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP15,000) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.370 (the "Company"), incorporated on 9 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 14 December 2011, number 3066.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

The current article 22 of the articles of incorporation of the Company shall be deleted and replaced by the following so that it shall read as follows:

“ Art. 22. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to delete the current article 22 of the articles of incorporation of the Company and to replace it with the following so that it shall read as follows:

“ Art. 22. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

Expenses, valuation

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDDREIZEHN,

AM SECHSTEN TAGE DES MONATS NOVEMBER.

Vor Uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Redangesur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, welcher Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Muet Holding S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP15.000) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, unter der Nummer B 164.031 (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch Frau Flora Siegert, Juristin, beruflich wohnhaft in Luxembourg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 5. November 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Muet Finance S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP15.000) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, unter der Nummer B 164.370 (die "Gesellschaft"), gegründet am 9. September 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 14. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 3066.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der Folgende:

Der aktuelle Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft wird gelöscht und durch Folgenden ersetzt so dass er wie folgt lautet:

„ **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.“

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Einzigter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den aktuellen Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft zu löschen und durch Folgenden zu ersetzen so dass er wie folgt lautet:

„ **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.“

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden abgeschätzt auf ungefähr EUR 1.000.-.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. SIEGERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 novembre 2013. Relation: RED/2013/1891. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 12. November 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013157405/141.

(130192758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Mobill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 149.557.

Par la présente, je vous prie de bien prendre note de ma décision de démissionner de mes fonctions de Commissaire aux Comptes de votre société.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Frédéric DEFLORENNE.

Référence de publication: 2013157436/10.

(130192667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Maxim Overseas Technology SARL (Luxembourg) 2560, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.594.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157401/10.

(130192618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marsalux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157399/11.

(130192907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Manuel De Jesus Valente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 6, rue Loos.

R.C.S. Luxembourg B 153.751.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013157396/11.

(130192945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Mato's Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.489.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013157418/12.

(130192465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Manwin Mainstream Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.017.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il est également à noter qu'en date du 18 octobre 2013, le nom de l'associé unique de la Société a été modifié et est désormais le suivant: «Licensing IP International S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013157411/24.

(130192730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013157449/14.

(130193108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Luxcos S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 92.902.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 octobre 2013

Nomination de Monsieur David WEIJBER, né le 13/03/1976 à Bjorkvik (Suède), demeurant au 9, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la Société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUXCOS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013157385/16.

(130192508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

MG Ex US Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.386.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013157425/22.

(130192724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

Rectificatif de la mention L130004736 déposé le 09/01/2013

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 201 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2013.

Matrix EPH S. à r.l.

Référence de publication: 2013157400/13.

(130192523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Persky G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.543.

1. La société Persky GmbH fait part aux tiers de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Edouard Chardome, gérant unique de la prédite société, qui dorénavant sera à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg et non plus à L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains;

2. La société Persky GmbH fait part aux tiers de la nouvelle dénomination de l'associé unique de la société qui dorénavant s'appelle LUTRAG AG et non plus MEUSINVEST S.A., par ailleurs seule la dénomination de la société a changé, l'adresse, le numéro d'immatriculation et le nombre de parts détenues restent les mêmes.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Persky GmbH

Edouard Chardome

Gérant unique

Référence de publication: 2013157471/19.

(130192513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

MG IP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.335.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il est également à noter qu'en date du 18 octobre 2013, le nom de l'associé unique de la Société a été modifié et est désormais le suivant: «Licensing IP International S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013157427/24.

(130192733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Peiperita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.536.

Il résulte des actes de la société que le prénom de l'administrateur Monsieur Caligaris est Giovanni Guido et non Gianguido.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEIPERITA S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013157470/13.

(130192525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pure Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.039.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 août 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Fabio GASPERONNI de son mandat d'administrateur avec effet au 30/06/2013.

- Monsieur Renaud LEONARD, né le 8 novembre 1979 à Bastogne (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur avec effet à ce jour, en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Renaud LEONARD sera ratifiée à la prochaine assemblée générale.

- Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pure invest S.A.

Référence de publication: 2013157496/17.

(130192683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158285/10.

(130193176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Travail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.199.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158284/10.

(130193465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Transsoder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSSODER HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013158283/11.

(130193869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Le Conseil d'Administration prend note des démissions de Messieurs Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN et Dominique DUBOIS de leur poste d'Administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158289/10.

(130193576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Westendam Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 51.569.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013158295/13.

(130193323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158287/10.

(130193520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Valparsa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.998.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158288/9.

(130193783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Transsoder Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSSODER HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013158282/11.

(130193856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

VGSSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.485.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 4 novembre 2013 au siège social

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158291/11.

(130193485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Wall-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 104.455.

—
Je me permets de vous informer par la présente de ma démission avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société Wall-Invest s.a.

Ma nomination résultait d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mars 2011.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour Fiscalité Immobilière s.a.

René Moris

Référence de publication: 2013158303/13.

(130193224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 170.183.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158298/10.

(130193312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Winnebago Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.010.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 167.395.

—
La nouvelle adresse de Monsieur Laurence Martin, gérant de la société, est dorénavant au 27 Orbis Wharf, Bridges Court Road, Londres SW11 3GW, Royaume-Uni.

La nouvelle adresse de Monsieur Hugo Neuman, gérant de la société, est dorénavant au 8 rue Dicks, L- 1417 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Monsieur Godfrey Abel, gérant de la société, est dorénavant au 8 rue Dicks, L- 1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013158299/17.

(130193686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Wychwood Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 168.173.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158300/10.

(130193339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Stade SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg E 4.199.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 novembre 2013

Les associés confirment à l'unanimité la clôture effective de la Société Civile luxembourgeoise LE STADE SCI avec effet immédiat, et la reprise par les associés de toutes les dettes et dépenses qui pourraient survenir après la clôture de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LE STADE S.C.I.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013158254/17.

(130193683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Weldimo Luxembourg S .à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 1, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 117.317.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158294/10.

(130193491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Veldant Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 162.505.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Michel-Joseph OSTERTAG, Administrateur A et Président du Conseil d'Administration de la Société qui est désormais à Jumeirah Beach Residence, Bâtiment Oasis Beach Tower, Villa 142, The Lakes, UEA, Dubaï.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013158290/14.

(130193345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Denteam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 3, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156557/9.

(130192038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.
